



Envoyé en préfecture le 24/12/2020

Reçu en préfecture le 24/12/2020

Affiché le

ID : 063-246300966-20201203-147\_2020-DE

## Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n° 147 - 2020

L'an deux mil VINGT, le TROIS du mois de DECEMBRE, le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à La Bourboule sous la Présidence de Monsieur GAY Lionel

XXXXXXXXXX

### ÉTAIENT PRESENTS :

Besse	Mesdames TARTIERE Catherine, DECHAMBRE Brigitte, Messieurs GAY Lionel, PERRON Jacques, MARLET Pierre
Chambon/Lac	/
Chastreix	Monsieur BABUT Michel
Compains	Monsieur VALETTE Henri
Egliseneuve d'Entraigues	Monsieur CARDENOUX Didier
Espinchal	Monsieur CHANIER Jean-Luc
La Bourboule	Mesdames EYRAGNE Violette, DEVELAY-MICHELIN Brigitte, Messieurs CONSTANTIN François, BATTUT Romain, DANJOUX Hugues, EYRAGNE Jean-Marc
La Godivelle	Madame MANSANA Jocelyne
Le Mont-Dore	Mesdames MABRU Michelle, MONESTIER Séverine, Monsieur DUBOURG Sébastien
Le Vernet Ste Marguerite	/
Montgreleix	/
Murat le Quaire	Monsieur CASSIER Jean-François
Murol	Messieurs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger
Picherande	Monsieur ECHAVIDRE Frédéric
Saint Diery	Monsieur CHASSARD Frédéric
St Genes Champespe	Monsieur PERRON Roland
Saint Nectaire	Madame LEFEUVRE Marion, Monsieur BELLONTE Alphonse
St Pierre Colamine	Monsieur CLECH Michel
St Victor la Rivière	/
Valbeleix	/

XXXXXXXXXX

**Secrétaire de séance :** Monsieur CONSTANTIN François

**Nombre de Conseillers :** En exercice : 35 - Présents : 28 - Votants : 30

**Pouvoirs :** Mme SAVOLDELLI Florence à Mr DUBOURG Sébastien – Mme LANCELLE Elsa à Mr GAY Lionel

**Absents/Excusés :** Messieurs LABASSE Emmanuel, AURIACOMBE Stéphane, DABERT Laurent, MAGE Jean, GORY François

**Délégués suppléants assistant au conseil :** Messieurs VALLON Philippe, PERARD Nicolas, POUGHON Michel, CHAUVET Alain,

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

XXXXXXXXXX

### **OBJET : Fonds de concours Saint-Nectaire – Système UV des Granges**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5214-16 ;

VU les statuts de la Communauté de Communes MASSIF DU SANCY ;

VU la délibération n° 95 / 2019 en date du 3 Octobre 2019 attribuant un Fonds de concours d'un montant de 11 631.16 € à la commune de SAINT-NECTAIRE pour le projet de restauration du Four et du Pont de Lenteuges ;

VU la délibération n° 84 / 2020 en date du 29 Juillet 2020 attribuant un Fonds de concours d'un montant de 9 488.12 € à la commune de SAINT-NECTAIRE pour le projet d'aménagement de nouveaux jeux et de réfection du Parc de Jeu du Dolmen ;

VU la délibération n° 85 / 2020 en date du 29 Juillet 2020 attribuant un Fonds de concours d'un montant de 7 065.03 € à la commune de SAINT-NECTAIRE pour la réfection du Mur communal des Granges ;

VU la délibération n° 126 / 2020 en date du 8 Octobre 2020 attribuant un Fonds de concours d'un montant de 15 600 € pour la mise en valeur de l'Eglise de SAINT-NECTAIRE ;

Envoyé en préfecture le 24/12/2020

Reçu en préfecture le 24/12/2020

Affiché le

ID : 063-246300966-20201203-147\_2020-DE

VU la délibération n° 2020 – 0093 en date 14 Septembre 2020 sollicitant un Fonds de concours d'un montant de 6 400 € pour le renouvellement des systèmes de potabilité de l'eau de la section des Granges sur la commune de SAINT-NECTAIRE ;

Monsieur le Président explique à l'Assemblée que la commune de SAINT-NECTAIRE doit renouveler le système de traitement de l'eau par UV pour un montant de 12 800 € Hors Taxes. La Commune souhaite bénéficier d'un complément de Fonds de concours de 6 400 € sur son enveloppe.

Monsieur le Président rappelle que la commune de SAINT-NECTAIRE peut bénéficier de la part de la Communauté de communes du MASSIF DU SANCY d'un fonds de concours pour ses projets d'investissement jusqu'à hauteur de 400 000 €.

Monsieur le Président, compte tenu de tout ce qui vient d'être dit, propose au Conseil Communautaire de bien vouloir attribuer un fonds de concours de 6 400 € à la commune de SAINT-NECTAIRE pour le renouvellement des systèmes de potabilité de l'eau de la section des Granges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- ❖ APPROUVE l'attribution d'un Fonds de concours de 6 400 € à la commune de SAINT-NECTAIRE pour le renouvellement des systèmes de potabilité de l'eau de la section des Granges ;
- ❖ PRECISE que les crédits sont inscrits au Budget primitif 2020 ;
- ❖ MANDATE son Président pour en assurer la bonne exécution.

Ainsi fait et délibéré,  
Les Jour, Mois, An que sus dit  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
Le Président,  
Lionel GAY

